

d'un grand quai dont la construction coûta environ \$40,000. Il se trouve que, n'étant pas relié à la ligne principale du chemin de fer, ce quai n'était d'aucune utilité.

Plus tard, et à grands frais, le Gouvernement a réparé le vieux quai où se rendait le chemin de fer. Durant deux ans, lors de la construction des quais des bacs transbordeurs, il a été impossible de se servir de la jetée à Cap Tormentine pour l'expédition du bois et d'autres marchandises, et on s'est servi du quai de Sackville. En mars dernier, on a enlevé les rails communiquant avec ce quai; ceux qui avaient construit de vastes entrepôts sur le quai et emmagasiné quantité d'engrais chimiques et d'autres marchandises en ont subi des pertes considérables et en ont sérieusement souffert. Il est à déplorer qu'on ait d'un seul coup retranché les facilités de transport maritime dans cette partie du pays. Je suis bien d'avis qu'on donne autant de rails que possible là où il le faut. Dans une discussion analogue, l'autre jour, j'ai constaté qu'en enlevant les rails dans d'autres localités, on a pris soin de ne pas nuire au trafic; il faut prendre d'autres moyens d'obvier aux inconvénients qui résultent des travaux. Dans le cas actuel je ne vois pas qu'il soit possible de faire des arrangements satisfaisants pour les intéressés. Voilà pourquoi, à mon sens, le ministre a été mal avisé quand il a fait disparaître ce petit tronçon de voie ferrée; sa décision a porté préjudice au commerce maritime et aux habitants de la localité.

M. BOULAY: Il y a à peu près six ans le ministère des Chemins de fer décidait de construire deux passages inférieurs à Saint-Fabien, dans le comté de Rimouski, un à l'extrémité est et l'autre à l'extrémité ouest de la gare. Bien que le passage inférieur qu'on se proposait de construire à l'extrémité est fut le plus nécessaire, on construisit celui de l'extrémité ouest et l'on remit à plus tard la construction de l'autre. La voie d'évitement qu'il y a à la gare obstrue complètement le passage à niveau destiné à la circulation du public et en hiver, ceux qui se rendent au village sont souvent empêchés, durant trente ou trente-cinq minutes, de traverser la voie. Ces retards causent beaucoup d'ennuis. Je comprends que depuis plusieurs années on inscrit au budget un crédit pour le parachèvement de la construction de ces deux passages; mais celui de l'est n'est pas encore construit. Je prie le ministre des Chemins de fer de s'occuper de cette question et de travailler de toutes ses forces à effectuer cette amélioration aussitôt que possible. Par suite de la nature du terrain et du

pays desservi, ce passage inférieur est une des améliorations dont le besoin est le plus vivement senti sur l'Intercolonial. A proximité de la voie il se trouve une côte difficile à monter. A son sommet, sur une distance de vingt-cinq à trente pieds le terrain est uni. Il arrive souvent qu'une quinzaine de voitures se rencontrent sur ce faible espace. De l'autre côté de la voie il y a une côte à descendre, et le passage est dangereux d'un bout à l'autre. Si le ministre veut examiner les plans et les rapports dressés à ce sujet il s'apercevra que j'ai dit la vérité et comprendra tout l'avantage que cette amélioration procurerait au public de cette localité.

L'hon. M. COCHRANE: Je serai heureux d'étudier cette question, et si la situation est telle que l'honorable député la présente, il est évident qu'il faut un passage à niveau à cet endroit, et nous verrons ce qu'il y a moyen de faire.

M. MACDONALD: Ce crédit inscrit au budget, cette année, dénote une situation particulière. En ce qui concerne l'Intercolonial, il ne paraît pas y avoir de crédit à voter à même le revenu; le seul item relatif aux chemins de fer de l'Etat est contenu dans celui que je trouve ici à la page 52 du budget:

Construction et améliorations, de Dartmouth à Deans embranchement, service d'un bac transbordeur, constructions aux têtes de ligne.

De ce que vient de dire l'honorable ministre au sujet de la construction et des améliorations je conclus qu'il a compris dans l'item une forte somme pour les ponts et la plate-forme du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard. Bien que nous soyons en temps de guerre, l'honorable ministre se propose-t-il de faire cette forte dépense imputable sur le capital, dans le but de changer l'entre-rails du chemin de fer de l'île du Prince-Edouard?

L'hon. M. COCHRANE: Non.

M. MACDONALD: Alors que veut-il faire de tout cet argent?

L'hon. M. COCHRANE: J'ai donné lecture de ce que nous nous proposons de faire.

M. MACDONALD: J'ai posé la question parce que l'honorable ministre a parlé d'une façon générale, de tant de milliers de dollars pour la plate-forme du chemin de fer et de tant pour les ponts. Je pensais que ces crédits représentaient une somme prélevée sur le revenu et ne seraient pas imputables sur le capital, à moins de comporter un changement d'entre-rails.